

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019
DELIBERATION N° 31

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h36.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS (à partir de 17h44 et jusqu'à 22h14), UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, M. AGUERRE (jusqu'à 21h56), M. ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 20h34), M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 18h23), M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE (jusqu'à 21h44), Mme LARRE (à partir de 18h00), MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (jusqu'à 23h00), BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par M. SOROSTE (jusqu'à 17h44 et à partir de 22h14) ; M. AGUERRE par Mme CASTEL (à partir de 21h56) ; Mme LANGLOIS par M. ESMIEU ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY (jusqu'à 20h34) ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par M. DAUBISSE (jusqu'à 18h23) ; Mme TAIEB par M. MASSONDE ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. DAUBISSE par M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 21h44) ; Mme LARRE par M. PARRILLA-ETCHART (jusqu'à 18h00) ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 23h00) ; Mme CAPDEVIELLE par M. PALLAS ; M. ETCHETO par M. ARTIAGA (à partir de 23h00).

Le Maire

Absentes : Mme JUZAN, Mme PICARD-FELICES (à partir de 23h00, à compter de la délibération 41).

Secrétaire : M. BOUTONNET

Entendu le rapport de Mme Brau-Boirie,

OBJET : ESPACES PUBLICS ET INFRASTRUCTURES - Implantation de trois bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides.

Le syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) afin de déployer des bornes de charge pour véhicules électriques (VE). Ce projet de déploiement de bornes porté par le SDEPA, mais aussi par les autres syndicats de Nouvelle-Aquitaine, s'inscrit pleinement dans la politique nationale en matière de transition énergétique et doit contribuer au développement d'un mode de déplacement plus respectueux de l'environnement.

Les projets ont vocation à contribuer à l'édification du réseau national d'infrastructures de charge qui implique une certaine mise en cohérence. Ces projets doivent présenter un niveau d'interopérabilité satisfaisant.

C'est dans ce contexte que les syndicats d'énergie de Nouvelle-Aquitaine ont constitué un groupement de commandes pour la fourniture et la pose des bornes de charges pour VE sur le territoire néo-aquitain. La société SDEL a été retenue pour réaliser cette prestation. Il est ainsi prévu de déployer environ 600 bornes de charge en Nouvelle-Aquitaine, ceci dans le respect des prescriptions du livre vert sur les infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules « décarbonnés » et du plan de croissance verte du 27 septembre 2010.

Suite à la délibération du 6 avril 2017, par laquelle le conseil municipal a notamment accepté le transfert de la compétence de mise en place d'un service de création, d'entretien et d'exploitation des infrastructures de charge nécessaire à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, quatre bornes ont été mises en service début 2018 sur la ville de Bayonne (quai de Lesseps, square Léo Pouzac, rue Jules Labat, place des Gascons).

Le SDEPA a installé trois bornes de charge supplémentaires sur le territoire communal place du Polo, rue Lassequette et place Jeanne d'Albret.

Pour mémoire, chaque borne accélérée permet le rechargement simultané de deux véhicules (20 minutes de charge étant nécessaires pour récupérer 50 km d'autonomie). Cinq syndicats départementaux d'énergie de Nouvelle-Aquitaine ont créé un service MOBiVE (Mobilité en véhicule électrique) afin de mettre en place un mode de paiement commun pour les utilisateurs de ces bornes de recharges. Les abonnés (au montant de 18 € TTC pour l'abonnement annuel) ou les utilisateurs occasionnels non abonnés pourront accéder à ce service à partir de l'application smartphone MOBiVE et procéder à la recharge de leurs véhicules selon la tarification suivante :

- frais de connexion incluant la première heure : 2,00 € TTC pour les abonnés et 3,50 € TTC pour les non abonnés ;
- recharge 1,80 € TTC par heure (et 0,03 € par minute entamée) pour les abonnés et 2,40 € TTC/h (ou 0,04 €/min) pour les non abonnés, la recharge étant gratuite de 23h00 à 6h00 (hors frais de connexion).

Au regard des éléments précédemment exposés, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver les travaux d'implantation des trois bornes de charge supplémentaires pour véhicules électriques et hybrides ;
- d'autoriser le SDEPA ou son ayant droit à assurer la gestion, la maintenance des équipements et du système d'exploitation, à ses frais exclusifs en qualité de propriétaire des bornes ;
- de verser au SDEPA la part communale des travaux et la participation aux frais de fonctionnement tel qu'exposé ci-dessus ;
- d'approuver la convention d'occupation du domaine public établie en faveur du SDEPA avec pour contrepartie la recharge gratuite des véhicules électriques des services communaux durant la durée de la convention, soit 20 ans au maximum ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation du domaine public et tous documents afférents à ce projet.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne